



Ref : CA2021/28

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 MAI 2021**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU REHAUSSEMENT DU QUOTIENT FAMILIAL  
RELATIF AU DISPOSITIF D'ATTRIBUTION DE L'AIDE SOCIALE D'INITIATIVE UNIVERSITAIRE (ASIU)**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance  
du **07 mai 2021** réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*

*Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique,*

*Vu la circulaire n° 2007-121 du 23 juillet 2007 relative aux prestations d'action sociale ministérielles individuelles,*

*Vu la circulaire DGRH C1-3 n° 2008-0-237 du 27 janvier 2009 relative à la politique sociale en faveur des personnels dans les établissements d'enseignement supérieur,*

*Vu la délibération CA2020/55 du 11 décembre 2020,*

*Vu la délibération CA2019/23 du 19 avril 2019 portant adoption de mesures relatives aux règles d'attribution de l'aide sociale d'initiative universitaire (ASIU),*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Vu l'avis favorable du Comité technique de l'Université Bordeaux Montaigne réuni en séance du 09 mars 2021,*

➤ Après en avoir délibéré,

➡ **APPROUVE** le relèvement à compter du 01/09/2021 du quotient familial exigé pour le bénéfice d'ASIU, selon les modalités suivantes:

- tranche 1 : quotient inférieur à onze mille euros (11 000 €);

- tranche 2 : de onze mille un euros (11 001 €) à treize mille euros (13 000€) ;

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 07 mai 2021.

Nombre de membres présents	24
Nombre de membres représentés	6
Nombre d'abstention(s)	1
Nombre de votants	29
Nombre de votes blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	29
Nombre de votes pour	29
Nombre de votes contre	0

Le Président,

  
Lionel LARRÉ.

Publié le :

02 MAI 2021

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

01 JUIN 2021

PRÉSIDENCE